

## CHARTE DU CLUB SAISON 2023-2024

Cette charte est une déclinaison du règlement intérieur du club, elle permet de responsabiliser l'ensemble de ses membres et favoriser l'esprit sportif.

<u>Tout les membres de l'association Sirion Sport Boxe s'engage, après en avoir pris connaissance, à respecter les termes de cette charte tout au long de la saison sportive. En cas de non-respect, des sanctions sportives pourront être prises.</u>

Article 1 : Respecter les horaires des entraînements :

Ponctualité et assiduité sont deux valeurs indispensables et nécessaires au bon fonctionnement d'un groupe. Intégrer ces valeurs, c'est démontrer une volonté de contribuer à votre succès et celle de votre club.

Article 2 : Respecter le paiement de la cotisation annuelle suivant les conditions établies pour les inscriptions.

Article 3 : Respecter les membres du club, les entraîneurs, (en compétition l'arbitre, les juges et ses décisions)

Article 4 : Respecter les installations mises à dispositions

, prendre soin du matériel et des équipements utilisés lors des cours.

Article 5 : Respecter les choix de l'encadrement pédagogique dans les tâches qui lui sont confiées. (Sélection sur les compétitions, organisation des cours...)

Article 6: Le membre du club doit être respectueux d'autrui, tout comportement brutal ou agressif, propos insultant ou diffamatoire sera soumis au conseil de discipline et passible de sanctions ou d'exclusion

Article 7 : le membre se doit de porter haut les couleurs du club et avoir une attitude loyale vis-à-vis de celui-ci, toute attitude portant atteinte à l'éthique du club ne sera pas tolérée.

Article 8 : les membres et les parents qui sont des acteurs indispensables peuvent participer aux manifestations et contribuer à l'organisation et au déroulement des temps fort de la vie du club.

Le membre, le tuteur légal « mineurs », le Président,